

A QUAND LA RECONNAISSANCE DES PÉNIBILITÉS DANS LES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE ?

" JE TRAVAILLE DEPUIS 30 ANS DANS LES BIBLIOTHÈQUES PARISIENNES.

UNE CONSERVATRICE M'A FAIT RÉALISER QUE JE SOULEVAIS DES TONNES DE LIVRES.

CERTAINS DE MES COLLÈGUES ONT DES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES DÉCLARÉS AVANT L'ÂGE DE 40 ANS"

LES PORTS DE CHARGES SONT TROP SOUVENT OUBLIÉS DANS LES MÉTIERS À PRÉDOMINANCE FÉMININE, NOTAMMENT CEUX

QUI RENVOIENT À DE L'INTENSITÉ ET DES GESTES REPÉTITIFS. ON PENSE AUSSI AUX AGENT.ES DE NETTOYAGE AVEC LES MACHINES. AUX COLLÈGUES DE LA PETITES ENFANCE QUI PORTENT DES BÉBÉS OU DES COLLÈGUES EN EPHAD QUI SOUTIENNENT LES PERSONNES AGÉES...





A QUAND LA RECONNAISSANCE DES PÉNIBILITÉS DANS LES METIERS A PRÉDOMINANCE FÉMININE ?

Des risques pour la santé peu reconnus

Les pénibilités propres aux métiers à prédominance féminine ne sont pas assez reconnues. Dans les crèches, les écoles, les bibliothèques, le secteur médico-social... les professionnelles sont exposées à des risques pour leur santé tels que le bruit, le port de charge, les gestes répétitifs entraînant des TMS (troubles musculo-squelettiques...), la charge mentale, la charge émotionnelle (relations avec les familles, situation d'accueil physique et téléphonique stressantes)... Autant de problèmes qui sont sous-évalués, sans parler de l'absence de reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies engendrées. A l'heure actuelle les secteurs à prédominance féminine ont des niveaux de sujétions (= diminution du temps de travail hebdomadaire compensant une pénibilité) relativement bas. Leurs sujétions sont de niveau 1 (agentes de nettoyage...), 2 (ASEM, bibliothèques..) ou de niveau 3 (Petite Enfance), quand les secteurs à prédominance masculine bénéficient de sujétions de niveaux 1 à 7 et c'est tant mieux pour ces secteurs pénibles physiquement.

La ville a des obligations en terme de santé au travail. Elle doit faire mieux pour adapter le travail et protéger la santé de tous ces agent.es et donc des agentes.

Nos revendications

L'augmentation des sujétions pour toutes et la possibilité de cumuler les sujétions sont des enjeux fondamentaux de l'organisation du travail : même si nous avons perdu des jours de congés dans le cadre des négociations sur le temps de travail avec la ville de Paris, nous devons continuer à nous battre pour obtenir davantage d'égalité et une meilleure reconnaissance de la pénibilité de notre travail.

Nous revendiquons :

- La reconnaissance de nouvelles pénibilités au travail,
- Des plans de préventions efficaces et avec de vrais moyens budgétaires pour alléger les ports de charges notamment,
- La création d'effectifs supplémentaires pour réduire l'exposition aux risques psycho sociaux et améliorer le service public

Chaque amélioration des conditions de travail des agentes sont aussi des améliorations pour les collègues hommes. C'est un constat régulier dans les métiers à prédominance masculine.

**Retrouvons-nous mercredi 8 mars 2023
à notre Conférence-Débat
Pour l'égalité au travail comme à la retraite !
Rendez-vous de 9h à 12h -Salle Chaligny -
15 rue de Chaligny 75012 Paris - Métro Reuilly Diderot**

L'administration donne le droit à tout.e agent.e (fonctionnaires, non titulaires) de venir le 8 mars de 9h à 12h sur son temps de travail + temps de trajet aller retour. Il faut prévenir votre responsable au moins 3 jours à l'avance pour organiser votre absence. (Code chronotime 6AS4)

COLLECTIF FEMINISTE SUPAP-FSU: feministesupap@gmail.com